

Du 14 septembre au
15 octobre 2021 inclus

**ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Prenez la parole !



AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PROJET DE MODIFICATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME TERRITOIRE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de La Métropole Européenne de Lille (MEL) a prescrit une enquête publique unique portant sur le projet de modification des plans locaux d'urbanisme sur le territoire de la MEL. Cet arrêté sera affiché à la Métropole Européenne de Lille (siège de l'enquête) sur la borne interactive et aux tableaux d'affichage des 97 mairies de la métropole.

La personne publique responsable est la MEL. La Direction Accompagnement Juridique en Aménagement des Territoires - Service Ingénierie Juridique des Territoires peut être consultée pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (tel: 03.59.00.17.54).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU 14 septembre à 9h au 15 octobre 2021 à 17h.

Une commission d'enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif. Elle est composée comme suit :

Président :
Mr Christian LEBON, Chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité.

Membres titulaires :
Mme Katja ERDMANN, Provisoire des lycées en retraite,
Mr Alain LEBEK, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la Métropole européenne de Lille aux dates et horaires suivants :

- Mardi 14 septembre de 9h à 13h ;
- Vendredi 17 septembre de 9h à 13h ;
- Lundi 20 septembre de 13h à 17h ;
- Mercredi 22 septembre de 9h à 13h ;
- Mardi 28 septembre de 13h à 17h ;
- Vendredi 1er octobre de 13h à 17h ;
- Mardi 5 octobre de 9h à 13h ;
- Jeudi 7 octobre de 13h à 17h ;
- Lundi 11 octobre de 13h à 17h ;
- Vendredi 15 octobre de 13h à 17h.

Eu égard au contexte sanitaire et en accord avec la délibération cadre de la Métropole européenne de Lille n° 20 C 0453 du 18 décembre 2020 relative aux modalités de participation du public en période de crise sanitaire, la commission d'enquête tiendra également des permanences téléphoniques aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 15 septembre de 13h à 16h ;
- Samedi 25 septembre de 9h à 12h ;
- Jeudi 30 septembre de 13h à 17h ;
- Samedi 9 octobre de 9h à 12h ;
- Mercredi 13 octobre de 9h à 13h.

Les permanences téléphoniques seront accessibles par voie d'inscription sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu> et se dérouleront selon des créneaux proposés.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- au siège de l'enquête, à la Métropole Européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies, à Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu>,
 - sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Métropole européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies à Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, dans le box citoyen n°1, au rez-de-chaussée.
- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions :
- sur le registre papier, à la Métropole européenne de Lille, 2, boulevard des Cités Unies, 59040 à Lille, les jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au siège de l'enquête ;
 - par courrier adressé à : Monsieur le Président de la commission d'enquête - Métropole européenne de Lille - 2, boulevard des Cités Unies / CS 70043 / 59040 Lille Cedex ;
 - par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu> ;
 - par courriel à l'adresse suivante : modification-plu@mail.registre-numerique.fr.

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces-jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc...).

À l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables à la MEL, dans les 97 communes de la métropole européenne de Lille et sur le site Internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu> pendant 1 an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet de modification des plans locaux d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique unique et de l'avis des personnes publiques associées, sera soumis à la décision du Conseil métropolitain pour approbation,